DÉPARTEMENT de la MOSELLE ARRONDISSEMENT de METZ CANTON DU PAYS MESSIN COMMUNE de VANY

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 11
Nombre de Conseillers en exercice : 8
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance :4

PROCES - VERBAL

de la délibération du Conseil Municipalordinaire

Date de convocation du Conseil le22 novembre 2019

Séance du mercredi 27 novembre 2019

Sous la présidence de Madame Claude LANG, Maire.

Etaient présents Mmes et M. les Conseillers Municipaux :

- 1. Mme BUHLER Clarisse
- 2. Mme LANG Claude
- M. COTTEL Mathieu
- 4. Mme RAWUNG Marie-Laurence

<u>Absents excusés</u>: M. Christophe DESGORCES Mme Valérie TRAGUS HERGALANT, pouvoir à Mme Clarisse BUHLER M. Sébastien WITZ, pouvoir à Mme Marie-Laurence RAWUNG

Absent non excusé : M. Jonathan TRAGUS

Secrétaire de séance : Mme Elodie ADAM, secrétaire de mairie

Ouverture de la séance à 20 heures 10.

Madame le Maire lève la séance à 20h25.

Madame le Maire constate que le quorum n'est pas atteint et que le conseil municipal ne peut pas délibérer valablement.

Une deuxième convocation est adressée,ce jour, aux membres du conseil municipal. La règle du quorum n'est plus obligatoire.

A trois jours francs au moins d'intervalle, avec un ordre du jour identique à celui de la première réunion, en date du 27 novembre 2019, le conseil municipal est convoqué le **mardi 3 décembre 2019 à 20 heures**, et délibèrera quel que soit le nombre de membres présents.

Le Maire,

Signature des membres présents,

Mme Buhler C.

M. Cottel M.

Mme Rawung M-L.